

Le jeudi treize avril deux mille dix-sept, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire.

Date de la convocation : 07/04/2017

Présents : M. COUSSO Frédéric, M. BONNIER Patrick, M. BARRE Daniel, Mme DELHOUME Arlette, Mme DEYTS Valérie, Mme LESTAGE Sandrine, Mme MORANCHO Céline, M. SEGUY Nicolas,

Procurations: M. DAVID Cyril à Mme DELHOUME Arlette, M. LUCAS Patrick à M. BONNIER Patrick

Absents : M CANDAU Christophe, M. GOUTANIER Gérald, Mme MOULIA Séverine, Mme TAMISIER Clotilde

Ouverture de séance : 19 heures

Secrétaire de séance : Nicolas SEGUY

Monsieur le Maire propose l'ajout de trois délibérations à l'ordre du jour :

Convention RPI

Nouvelle délibération adhésion à Gironde Ressources

Modification du règlement de la salle des fêtes pour la location de la salle 1 jour

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ajout de ces trois délibérations à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

N° D2017/15 Objet : Vote des taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année, soit

Taux Taxe d'habitation : 7.60 %

Taux Taxe foncier bâti : 14.86 %

Taux Taxe foncier non bâti : 44.69 %

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE ces taux.**

N° D2017/16 Objet : Vote du compte administratif 2016 budget communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif du budget communal de l'année 2016 qui est égal au compte de gestion de Monsieur DUFRESNE, Percepteur de Créon :

	Dépenses en €	Recettes en €	Soldes en €
Fonctionnement	316 612.84	356 549.27	+ 39 936.43
Investissement	279 410.24	133 669.59	- 145 740.65
<u>Report</u>			
Fonctionnement		152 714.56	
Investissement		143 034.91	
<u>Restes à réaliser</u>	127 010.05	0	- 127 010.05

Résultats cumulés

Fonctionnement	316 612.84	509 263.83	192 650.99
Investissement	406 420.29	276 704.50	- 129 715.79

Le doyen Daniel BARRE, est désigné président et Monsieur le Maire se retire.

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2016 de la commune à l'unanimité.

N° D2017/17 Objet : Vote du compte de gestion 2016 budget communal

Monsieur DUFRESNE, Percepteur de la Trésorerie de Créon présente au conseil municipal le compte de gestion du budget communal de l'année 2016 qui est égal au compte administratif :

	Dépenses en €	Recettes en €	Soldes en €
Fonctionnement	316 612.84	356 549.27	+ 39 936.43
Investissement	279 410.24	133 669.59	- 145 740.65
Report			
Fonctionnement		152 714.56	
Investissement		143 034.91	
Restes à réaliser	127 010.05	0	- 127 010.05
Résultats cumulés			
Fonctionnement	316 612.84	509 263.83	192 650.99
Investissement	406 420.29	276 704.50	- 129 715.79

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du percepteur pour le budget communal à l'unanimité.

N° D2017/18 Objet : Affectation du résultat 2016 budget communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Frédéric COUSSO, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent :	+ 39 936.43
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	+ 152 714.56
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	+ 192 650.99
(A2)	déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	
	déficit :	- 145 740.65
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	143 034.91
	déficit :	
Résultat comptable cumulé à reporter au R 001	excédent :	
A reporter au D 001	déficit :	- 2 705.74
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		- 127 010.05

Recettes d'investissement restant à réaliser :		0
Solde des restes à réaliser :	déficit :	- 127 010.05
(B) Besoin (-) ; réel de financement		129 715.79
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
- Résultat excédentaire (A1)		+ 192 650.99
*En couverture du besoin de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		129 715.79
*En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 021)		0
*En excédent reporté à la section de fonctionnement		+ 62 935.20
(recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)		
- Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur)		
(recette non budgétaire au cpte 119 ou déficit reporté à la section de fonctionnement D002)		

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : déficit reporté	R002: excédent reporté	D001 : solde d'exécution	R001:solde d'exécution de clôture
	62 935.20	2705.74	R1068/ excédent de fonctionnement capitalisé
			129 715.79

Les membres du conseil **acceptent à l'unanimité des membres présents** l'affectation dans le budget 2017 (telle que proposée) des résultats 2016 de la section de fonctionnement.

N° D2017/19 Objet : Vote du budget communal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif communal de l'année 2017.

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	401 786.47	338 851.27
Investissement	272 303.44	402 019.23
Report		
Fonctionnement		62 935.20
Investissement	2 705.74	

<u>Restes à réaliser</u>	127 010.05	
<u>Résultats cumulés</u>		
Fonctionnement	401 786.47	401 786.47
Investissement	402 019.23	402 019.23

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2017 à l'unanimité.

N° D2017/20 Objet : Vote du compte administratif 2016 budget assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif du budget assainissement de l'année 2016 qui est égal au compte de gestion de Monsieur DUFRESNE, Percepteur de Créon :

	Dépenses en €	Recettes en €	
Exploitation	73 011.99	181 863.16	+ 108 851.17
Investissement	198 948.38	87 039.03	- 111 909.35
<u>Report</u>			
Exploitation		101 908.88	
Investissement	55 607.70		
<u>Restes à réaliser</u>	8 000		

Résultats cumulés

Exploitation	73 011.99	283 772.04	210 760.05
Investissement	262 556.08	87 039.03	-175 517.05
Total cumulé	335 568.07	370 811.07	35 243

Le doyen Daniel BARRE, est désigné président et Monsieur le Maire se retire.

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2016 de l'assainissement à l'unanimité.

N° D2017/21 Objet : Vote du compte de gestion 2016 budget assainissement

Monsieur DUFRESNE, Percepteur de la Trésorerie de Créon présente au conseil municipal le compte de gestion du budget assainissement de l'année 2016 qui est égal au compte administratif :

	Dépenses en €	Recettes en €	
Exploitation	73 011.99	181 863.16	+ 108 851.17
Investissement	198 948.38	87 039.03	- 111 909.35
<u>Report</u>			
Exploitation		101 908.88	
Investissement	55 607.70		
<u>Restes à réaliser</u>	8 000		

Résultats cumulés

Exploitation	73 011.99	283 772.04	210 760.05
Investissement	262 556.08	87 039.03	-175 517.05
Total cumulé	335 568.07	370 811.07	35 243

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du percepteur pour le budget assainissement à l'unanimité.

N° D2017/22 Objet : Affectation du résultat 2016 budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Frédéric COUSSO, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent : 108 851.17 déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent : 101 908.88 déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1) (A2)	excédent : +210 760.05 déficit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent : déficit : -111 909.35
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent : déficit : -55 607.70
Résultat comptable cumulé à reporter au R 001 à reporter au D 001	excédent : déficit : - 167 517.05
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	- 8 000
Recettes d'investissement restant à réaliser :	+ 0 p
Solde des restes à réaliser :	déficit : - 8000
(B) Besoin (-) réel de financement	- 175 517.05

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

- Résultat excédentaire (A1)	+ 210 760.05
*En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	+ 175 517.05
p *En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 021)	
*En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	+ 35 243
- Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au cpte 119 ou déficit reporté à la section de fonctionnement D002)	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002 : déficit reporté	R002: excédent reporté	D001 : solde d'exécution	R001:solde d'exécution
	35 243	167 517.050	R1068/ excédent de fonctionnement capitalisé
			175 517.05

Les membres du conseil **acceptent à l'unanimité des membres présents** l'affectation dans le budget 2017 (telle que proposée) des résultats 2016 de la section de fonctionnement.

N° D2017/23 Objet : Vote du budget assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif assainissement de l'année 2017.

	Dépenses en €	Recettes en €
Fonctionnement	206 551.76	171 308.76
Investissement	128 027.46	303 544.51
<u>Report</u>		
Fonctionnement		35 243
Investissement	167 517.05	
<u>Restes à réaliser</u>	8000	
<u>Résultats cumulés</u>		
Fonctionnement	206 551.76	206 551.76
Investissement	303 544.51	303 544.51

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2017 à l'unanimité.

N°D2017/24 Objet : Convention RPI

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention RPI qui inclut à l'article 3 c) la participation de Croignon aux frais d'investissement de Camarsac.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
VALIDE cette nouvelle convention RPI**

N°D2017/25 Objet : Adhésion à l'agence départementale Gironde Ressources (annule et remplace la 2017/12)

Monsieur le Maire présente la nécessité de délibérer à nouveau pour l'adhésion à cette agence, car il n'est pas certain que le service des carrières en fasse partie.

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif, ainsi que le projet de statuts de cet établissement,

Vu les statuts de l'agence départementale dénommée « Gironde Ressources »,
Compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'existence d'une telle structure,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **D'approuver les statuts de l'agence départementale « Gironde Ressources ».**
- **D'adhérer à l'agence départementale « Gironde Ressources ».**
- **D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.**

- De désigner le Maire ou son représentant pour siéger à l'assemblée générale de « Gironde Ressources »
- De autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.
- Dans le cadre du PPRMT de l'Entre-Deux-Mers, Croignon demande à bénéficier du service des carrières par l'intermédiaire de « Gironde Ressources ».

N°D2017/26 Objet : Modification du règlement de la salle des fêtes pour la location de la salle 1 jour

Monsieur le Maire présente la nécessité de modifier le règlement de la salle des fêtes pour y intégrer la location de la salle des fêtes pour une seule journée en semaine selon disponibilité et pour le vendredi soir, au tarif de 60 euros, pour les Croignonnais uniquement.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,
VALIDE le règlement de la salle des fêtes ainsi modifié.**

Questions diverses :

Levée de séance : 21h

Liste des délibérations

Objet	N°
Vote des taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.	D2017/15
Vote du compte administratif 2016 budget communal	D2017/16
Vote du compte de gestion 2016 budget communal	D2017/17
Affectation du résultat 2016 budget communal	D2017/18
Vote du budget communal	D2017/19
Vote du compte administratif 2016 budget assainissement	D2017/20
Vote du compte de gestion 2016 budget assainissement	D2017/21
Affectation du résultat 2016 budget assainissement	D2017/22

Vote du budget assainissement	D2017/23
Convention RPI	D2017/24
Adhésion à l'agence départementale Gironde Ressources (annule et remplace la 2017/12)	D2017/25
Modification du règlement de la salle des fêtes pour la location de la salle 1 jour	D2017/26

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
Mr BARRE	Daniel	
Mr BONNIER	Patrick	
Mr CANDAU	Christophe	
Mr COUSSO	Frédéric	
Mr DAVID	Cyril	
Mme DELHOUME	Arlette	
Mme DEYTS	Valérie	
Mr GOUTANIER	Gérald	
Mme LESTAGE	Sandrine	
Mr LUCAS	Patrick	
Mme MORANCHO	Celine	
Mme MOULIA	Severine	
Mr SEGUY	Nicolas	
Mme TAMISIER	Clotilde	